

Charleville-Mézières: un octogénaire mis en examen pour avoir tué un voisin «par exaspération»

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 22:35,

Mis à jour hier à 22:53

[Écouter cet article](#)

00:00/02:45



La victime, qui habitait le même immeuble, avait déjà été condamnée deux fois pour outrage et rébellion. *pixarno / stock.adobe.com*

Selon le suspect, un groupe «lui menait la vie dure depuis 9 ans», en consommant très régulièrement cannabis et alcool, bloquant les portes et adoptant un comportement «anxiogène» pour le voisinage.

Un homme de 82 ans, soupçonné d'avoir tué «*par exaspération*» un jeune voisin connu des services de police, vendredi soir dans un quartier populaire de Charleville-Mézières, a été mis en examen dimanche soir pour meurtre, a indiqué le parquet de Reims. Hocine Abdellaoui, ouvrier retraité et ancien membre de commandos de marine ayant participé à la guerre d'Algérie, a reconnu avoir tué Mahamadou Cissé, 21 ans, d'une balle de fusil 22 long rifle qu'il détenait de longue date, a précisé le procureur dans un communiqué.

Le suspect a indiqué en garde à vue qu'il ne connaissait pas la victime personnellement mais qu'il avait tiré après avoir été insulté par ce jeune et pris à partie par son groupe qui a entravé son passage alors qu'il rentrait chez lui après sa partie de boules habituelle. Selon lui, ce groupe «*lui menait la vie dure depuis 9 ans*», en consommant très régulièrement cannabis et alcool, bloquant les portes et adoptant un comportement «*anxiogène*» pour le voisinage, a précisé le procureur Matthieu Bourrette à la presse dimanche.

La victime, qui habitait le même immeuble, avait déjà été condamnée deux fois pour outrage et rébellion, mais pas pour infraction à la législation sur les stupéfiants, a ajouté le procureur. Le suspect, inconnu de la justice jusqu'à là, a été mis en examen pour «*meurtre, détention d'arme illicite et violence avec arme sur personne dépositaire de l'autorité publique*» et placé en détention provisoire selon la même source.

Son fusil, une réplique de M16 acquise selon le suspect dans un supermarché dans les années 90, n'avait jamais été régularisé. Menacé par la foule après avoir mortellement blessé son jeune voisin, l'octogénaire s'était retranché à son domicile et il avait mis en joue les policiers entrés chez lui, avant de se rendre *in extremis*, après les sommations d'usage. Son domicile a été saccagé peu après son arrestation, a déploré le parquet.

Le procureur Bourrette a salué le sang-froid des policiers intervenus dans un contexte tendu, l'homme étant armé d'un fusil chargé de 11 balles tandis que la foule, qui semblait «*prête à le lyncher*» selon les policiers cités par le procureur, a dû être dispersée à coups de gaz lacrymogènes. L'enquête a été confiée au commissariat de Charleville-Mézières et à la police judiciaire de Reims. Les enquêteurs devront notamment «*infirmer ou confirmer la thèse du mis en cause, de ce que j'appellerais le crime par exaspération*», a souligné Matthieu Bourrette. Cet homme divorcé, père de 11 enfants, qui vivait seul et habitait le quartier depuis trente ans, encourt trente ans de réclusion.